

ASSEMBLÉE NATIONALE

FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE » AU CŒUR DES TERRITOIRES - (N° 1359)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 190

présenté par

M. Esquenet-Goxes, M. Ramos, M. Vuibert, M. Fait, Mme Desjonquères, Mme Berete, M. Falorni,
Mme Rilhac, M. Lamirault, M. Daubié, Mme Marsaud et Mme Liliana Tanguy

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 14, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.